



SEANCE DU
8 JUILLET 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

FRAIS DE MISSION
DÉPLACEMENT DE
MONSIEUR LE MAIRE,
MADAME MILDRED
WERQUIN, ADJOINTE AU
SERVICE DE L'ACTION
SOCIALE
ET AUX SENIORS,
MADAME SABRINA
LEMAIRE CONSEILLÈRE
MUNICIPALE DÉLÉGUÉE,
MONSIEUR ROLAND SIX,
CONSEILLER MUNICIPAL
DÉLÉGUÉ,
ET MONSIEUR EDMOND
OSZCZAK, RESPONSABLE
DU SERVICE CULTURE -
COMMUNICATION
À RASZKÓW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline. M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme JOLY Audrey). Mmes CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu). LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah).

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes DUJARDIN Séverine. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du partenariat entre la Ville de DOURGES et la Ville de RASZKÓW, un déplacement en POLOGNE est prévu du 28 au 31 août 2026 pour répondre à l'invitation de Monsieur le Maire de RASZKÓW et souhaite la prise en charge des frais de mission par la Commune (frais de transport) dont le montant n'excédera pas la somme de 1 000€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'Avis de la Commission « Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszów » du 23 Juin 2026,

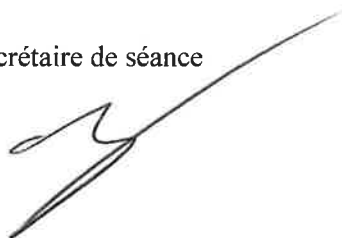
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ENTERINE** le déplacement de Monsieur le Maire, Madame Mildred WERQUIN, Adjointe, Madame Sabrina LEMAIRE, Conseillère Municipale

Délégue, Monsieur Roland SIX, Conseiller Municipal Délégué et Monsieur Edmond OSZCZAK, Responsable du Service Culture - Communication, à RASZKÓW du 28 au 31 août 2026 ainsi que la prise en charge des frais de mission par la Commune dont le montant n'excédera pas la somme de 1 000€,

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2026 07 08-DEL 04 08 0720